REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOULIHERNE
DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

Madame GIRARD Charlotte a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : *Alain BOURDIN – Romain CANTIN - Pierrette GILLIER - Cyrille TALON - Bruno ROUAULT DE COLIGNY – Patricia MARTINEAU – Yohann BOUTIN – Ludovic FAUVEAU - Charlotte GIRARD –– Jennifer BOUQUET - Fabrice POTIN – Guillaume DE LA TULLAYE*

Etaient absents excusés : *Marie Emmanuelle ARGAND (Pouvoir à Alain BOURDIN) - Sylvaine HERVÉ (Pouvoir à Pierrette GILLIER) - Amandine BEAUFILS (Pouvoir à Romain CANTIN)*

1. *Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de prévention des déchets ménagers et assimilés – 2025*
2. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et assainissement – 2025*
3. *Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire santé dans le cadre de la labellisation*
4. *Autorisation d'un prêt court terme – travaux école*
5. *Participation financière pour le RASED*
6. *Marché maîtrise d'œuvre Église*
7. *Questions diverses*

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 5 octobre dernier, à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – 2025 : Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Saumur Val de Loire de l'exercice 2025 tels que présenté.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – 2025 : Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2025 établi par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présenté.

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION : Considérant l'obligation légale pour les employeurs territoriaux de participer financièrement au risque "santé" (mutuelle) à hauteur d'un montant minimal de 15 € brut par mois et par bénéficiaire depuis le 1er janvier 2026 et que cette participation financière est attribuée aux agents ayant fait le choix d'un contrat individuel d'assurance labellisé ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant de la participation financière mensuelle brute versée par la collectivité pour le risque santé est fixé à 15 euros.

AUTORISATION D'UN PRET COURT TERME – TRAVAUX ECOLE : L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un Contrat de Prêt composé de deux lignes de Prêt pour un montant total de 600 000, 00 €. Ce prêt permettra de régler les entreprises en attendant le virement des subventions et de la TVA.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE RASED : Considérant la nécessité de contribuer au fonctionnement matériel et à la prise en charge des élèves des écoles de la commune par le RASED ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention conclue avec le RASED pour l'année scolaire 2026-2027 pour une durée d'un an ; fixe le montant de la participation financière de la commune à la somme de 200 euros (deux cent euros) pour l'exercice 2026 et précise

que cette participation servira à couvrir les frais de matériel pédagogique selon les modalités définies dans la convention.

MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE EGLISE : Afin de concevoir, diriger et contrôler les futurs travaux de restauration de l'église Saint-Germain, il convient de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un professionnel qualifié ; considérant que le montant prévisionnel estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre correspond à une procédure adaptée et qu'il est décidé de prévoir une première tranche comme indiquée dans l'étude de diagnostic datant d'octobre 2023 pour un montant prévisionnel de 520 990,00 € HT ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le lancement de la consultation pour la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la restauration de l'église Saint-Germain de Mouliherne (1ère tranche) pour un montant prévisionnel de travaux de 520 990, 00 € HT. L'assemblée décide de choisir le mode de passation suivant : Procédure Adaptée Ouverte (MAPA) et d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger, signer et publier tous les actes, pièces administratives et avis d'appel public à la concurrence afférents à ce marché ; à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu, ainsi que tous les avenants ou documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 7 rue du Val. La commune ne préempte pas.

BULLETIN : La commission s'est réunie pour l'élaboration et travaille actuellement dessus avec Karine. Un ajout de 50 bulletins a été fait par rapport à l'année dernière car les quantités étaient justes. La livraison est prévue la semaine avant Noël pour une distribution la semaine de Noël.

TOURNEE BULLETIN : Les tournées de distribution ont été repensées avec les nouvelles adresses. Il y aura désormais 6 tournées.

ARMISTICE : la cérémonie aura lieu le mercredi 11 novembre à 11h30 au monument aux morts. Discours, dépôt de gerbe et vin d'honneur.

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE : cette année il a été décidé de ne pas offrir de cadeaux aux aînés en plus du repas du 8 mai. Cependant un cadeau (produits locaux) est prévu aux enseignants, agents, personnels ADMR et bénévoles du transport solidaire.

DECORATIONS DE NOEL : Les décorations de noël seront installées la première semaine de décembre. Cette année, un vrai sapin sera installé devant la mairie. Des décorations pour le sapin seront achetées. Il faudra également prévoir l'achat d'un sapin pour la garderie/cantine et un pour la salle des loisirs. Un grand déstockage de décorations à lieu le mardi 10 novembre dans les locaux Leblanc illuminations au Mans. Madame Gillier ira surement avec un autre élu.

TRAVAUX ECOLE : La phase 1 des travaux est terminée, il reste seulement des peintures à faire dans le local ménage et sport qui seront réalisés les mercredis à venir. Le déménagement s'est fait la semaine dernière malgré le petit retard de chantier.

DEMANDE MIROIR OISELLERIE : réception du courrier réponse du département suite à la demande de miroir au carrefour de l'Oisellerie. Une nouvelle fois un refus. Le courrier a été lu à l'assemblée.

RIVEROLLE : Un nouvel arrêté préfectoral a été reçu concernant des restrictions d'usage sur la Riverolle. Il est interdit de prélever de l'eau sauf pour l'EARL La Cleterie pour l'irrigation.

1 NAISSANCE / 1 ARBRE : la cérémonie aura lieu le samedi 21 novembre à 11h00 à la Louisière. Sur les 11 familles conviées, nous avons pour le moment 4 retours positifs. Les arbres et les plaques ont été commandés.

5 DECEMBRE : Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Commémoration à 11h30 au monument aux morts. Discours, dépôt de gerbe et vin d'honneur.

CLOCHERS TORS : l'assemblée générale aura lieu le 21, 22 et 23 mai 2027 à Rochechouart en Haute-Vienne à environ 40km à l'Ouest de Limoges.

ASSOCIATIONS : Les sapeurs-pompiers de Mouliherne organise un concours de belote à la salle des loisirs le dimanche 8 novembre.

L'appm organise son traditionnel Jardi'Troc à la salle de loisirs le 14 novembre au matin. Un concert de Gospel (Longue's the road) est prévu le dimanche 29 novembre à 15h à l'église Saint Germain.

Le marché de Noël du comité des fêtes aura lieu le dimanche 6 décembre à la salle de sport.

L'Association des Cavaliers randonneurs organise sa traditionnelle randonnée / repas à la salle des loisirs le dimanche 6 décembre.

COMISSION ESPACES VERTS : De nouveaux aménagements sont prévus afin d'atteindre l'objectif d'une fleur du label villes et villages fleuris. Des plantations sont prévues le vendredi 4 décembre au niveau du mur du cimetière dans la voie médiévale et au niveau du pont en bas de la voie. Ces plantations auront lieu en partenariat avec l'APPM et des habitants bénévoles. Un appel à la population sera lancé par les différents réseaux de communication.

Il est également prévu de faire des plantations dans les parterres de la place Emile Delétang.

Le pont se situant derrière la salle des loisirs sera réparé prochainement afin de sécuriser les lieux.

Le miroir se situant en face du bas de la rue de l'église sera réglé afin d'être plus efficace.

ECLAIRAGE PUBLIC : Une demande de changement d'horaires sera faite au SIEML pour la saison autonome / hiver. Le matin éclairage de 6h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 23h00.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 7 DECEMBRE 2026 A 18H30 EN MAIRIE.

La séance est levée à 20h15.